

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AQUAJEUNES 91

Article 1 : Les participants

Le challenge est ouvert aux jeunes licenciés âgés de 8 à 17 ans membres de la FFESSM

Article 2 : Les catégories d'âge

Les participants s'inscrivent dans la catégorie d'âge correspondante :

- Poussins : 10 ans et moins,
- Benjamins 11 et 12 ans,
- Minimes 13 et 14 ans,
- Cadets 15 et 17 ans.

Les tranches d'âge sont susceptibles de fluctuer pour homogénéiser la taille des groupes.

Article 3 : Les épreuves

Les épreuves sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'effectif présent et sont adaptées à l'âge du candidat.

Epreuves individuelles :

Nage PMT	Parcourir une distance en PMT, départ dans l'eau.
Nage capelé	Parcourir une distance en surface équipé d'un scaphandre
Apnée	Parcourir une distance sous l'eau en apnée, passer dans des cerceaux
Biologie	Placer les espèces dans leurs milieux et répondre le plus rapidement possible à un questionnaire
Nage en eau vive	Parcourir une distance avec un flotteur, réaliser un esquimautage à chaque longueur selon la catégorie
Course Hawaïenne	Equipé d'un scaphandre, parcourir une distance en courant pieds nus sur le fond de la piscine, sans utiliser les bras
Hockey	Exécuter un slalom en apnée en poussant le palet avec une crosse
Parachute	Parcourir une distance en scaphandre en immersion. Faire remonter un poids posé au fond à l'aide d'un parachute
Mannequin	Aller chercher un mannequin au fond de la piscine et le tracter en surface

Epreuves mystères jeune / moniteur :

Ces épreuves, sous forme de parcours, réunissent plusieurs jeunes d'un même club mais de catégorie différente et leurs moniteurs. Le contenu sera dévoilé en début de challenge.

Epreuve fil rouge :

Mystère, mystère !!!

Article 4 : Le classement

Un classement filles et un classement garçons sont effectués dans chaque catégorie d'âge. Les 3 premiers sont récompensés.

COUPE AQUAJEUNES : Un classement final par club regroupant toutes les épreuves est réalisé et donne également lieu à un podium. Le club gagnant remettra en jeu son trophée l'année suivante.

Article 5 : La sécurité

Chaque épreuve se déroulera en présence de personnes habilités à intervenir que cela soit au bord du bord du bassin ou dans l'eau. Pour cela, nous invitons les encadrants à s'inscrire sur le bulletin.

Article 6 : L'organisation de la manifestation

C'est le Comité Départemental de l'Essonne qui organise le challenge et/ou son représentant. L'accès est gratuit aux licenciés de la FFESSM et nécessite l'inscription au préalable auprès de la commission jeune du comité.

Article 7 : Le jury

La présidence du jury sera assurée par le Président du Comité Départemental de l'Essonne ou par son représentant. Charge à lui de constituer et de convoquer un jury suffisant pour la bonne tenue de la manifestation.

Article 8 : Collation pendant les épreuves

Pendant les épreuves, une collation sous forme de gâteaux, friandises, boissons sera proposée aux jeunes. Les clubs peuvent contribuer à l'approvisionnement du buffet en renseignant la fiche d'inscription.

Article 9 : Remise de récompenses

A l'issue des épreuves et de la remise des récompenses, un buffet avec les participants et les supporters est organisé dans l'enceinte de la piscine. Les clubs et les parents sont invités à apporter gâteaux, tartes salées, bonbons, boissons ... en fonction de leur souhait en remplissant la fiche d'inscription.